



#### RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTONNEMENT

ANC Exist 2023

page 1 sur 6

Date du contrôle : 31/03/2023

#### Localisation de l'installation contrôlée

Référence n° :

Adresse de l'immeuble : 139 route du col de Soulor

Commune : FERRIERES Code Postal : 65660

Section et numéro de parcelle : B n° 266

## Propriétaire de l'immeuble

Nom : MAIRIE DE FERRIERES Pr

Prénom:

Adresse : **113 route du col de Soulor**Commune : Code Postal :

## Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)

Nom:

Prénom:

<u>چ</u>

 $\boxtimes$ 

Adresse du service de contrôle : SPANC - Communauté de Communes du Pays de Nay

Maison de l'Eau et de l'Assainissement – PAE Monplaisir

64800 BENEJACQ

Contrôleur: TAHRAOUI Yasmin

# CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de chambres : 4

Type de résidence : Autre (GITES)

Année de construction de l'habitation: 1857

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie totale de la parcelle : 609 m²

Nature du terrain recouvrant le traitement : CAILLOUTEUX

Pente du terrain recouvrant le traitement : < 5%

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? OUI

Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ? NON

Est-il situé à plus de 50 m de l'habitation ?

Est-il destiné à la consommation humaine ?

## **IMPLANTATION DU SYSTEME**

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système ? **OUI** Si oui, lesquels (plan masse, étude de définition de filière, étude de sol,....) :

Rapport de visite de la CCPN du 05/06/2018



#### RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTONNEMENT

ANC Exist\_2023

page 2 sur 6

## **COLLECTE DES EAUX USEES**

Existe-t-il un regard de collecte ? NON

Le regard est-il accessible ?

- signes d'altération ? :

L'écoulement se fait-il correctement ?

Stagnation d'eaux dans le regard ?

Dépôt de matières en fond de regard ?

Présence d'odeurs ? NON

Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? OUI

Destination des eaux pluviales : Rejet parcelle.

#### PRETRAITEMENT

Existe-t-il un système de prétraitement ? OUI

Présence d'un bac à graisses ? NON

Équipement(s) de prétraitement existant(s) : FOSSE TOUTES EAUX

Le prétraitement est-il accessible ? OUI

Les regards sont-ils affleurant? OUI

Volume du prétraitement : 3 m³

Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération ? **OUI** (Corrosion sur regard préfiltre) Présence d'odeurs ? **NON** 

L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement ? OUI

Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ? NON (35%)

- Si oui, prévoir une vidange

Date de la dernière vidange : Jamais

- Nom/Raison sociale du vidangeur :
- Justificatif de vidange disponible ?
- Volume vidangé ? m³ Destination des matières de vidange :

#### **Ventilation**

Existe-t-il une ventilation:

- En amont? NON
- En aval ? NON

# <u>Préfiltre</u>

Existe-t-il un préfiltre ? OUI

- Si oui, est-il indépendant ? NON
- Fonctionne-t-il correctement ? OUI



#### RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTONNEMENT

ANC Exist \_2023
page 3 sur 6

## FILIERE DE TRAITEMENT

Existe-t-il un traitement ? NON-VERIFIABLE

- Si oui, lequel : -

Le traitement est-il positionné à au moins :

- 5 m de l'habitation -
- 3 m de tout arbre -
- 5 m des limites de la parcelle -
- 50 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine -

#### **Dimensionnement**

Le dimensionnement du traitement est-il connu ? -

Si oui, préciser l'ensemble des caractéristiques connues ou relevées :

- Longueur (m): ml
- Profondeur (m): m
- Superficie (m²): m²
- Nombre de tranchées :

#### Regard de répartition

Existe-t-il un regard de répartition ? NON

Le regard de répartition présente-t-il des signes d'altération ? -

Stagnation d'eaux dans le regard ? -

Bonne répartition des effluents ? -

Dépôt de matières en fond de regard ? -

Présence d'odeurs ? -

#### Regard de contrôle (bouclage ou collecte)

Existe-t-il un regard de contrôle ? NON

Le regard est-il accessible ? -

Si oui, présente-t-il des signes d'altération ? -

L'écoulement au sein du regard de contrôle se fait-il correctement ? -

Stagnation d'eaux dans le regard ? -

Dépôt de matières en fond de regard ? -

Présence d'odeurs ? -

## <u>Filière</u>

Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement ? NON

Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? NON

- Si oui, préciser : -



#### RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTONNEMENT

ANC Exist\_2023

page 4 sur 6

Est-ce que des travaux ont été réalisés depuis la dernière visite : NON

- Si oui, préciser :

## REJET DES EFFLUENTS (CAS DES FILIERES DRAINEES OU INCOMPLETES)

#### Dans le cas d'une filière drainée :

Le rejet s'effectue en sous-sol? -

- si oui, préciser la nature et le dimensionnement de l'infiltration : -

Le rejet s'effectue dans un milieu hydraulique superficiel ? -

- Si oui, existe-t-il une autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur ? -

#### Dans le cas d'une filière incomplète :

Quel est le type d'effluents rejetés ? Eaux usées prétraitées

Vers quel exutoire sont-ils évacués ? Non vérifiable.

#### **RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX**

#### Risques sanitaires :

L'installation est-elle située dans une zone à enjeu sanitaire ? NON

- périmètre de protection de captage AEP NON
- périmètre de protection de captage avec prescriptions spécifiques sur l'ANC NON
- zone de baignade NON
- zone définie par arrêté pour un usage sensible (pisciculture, activités nautiques, pêche à pieds,...) NON

L'installation engendre-t-elle un risque de contact direct avec les eaux usées ? NON

L'installation présente-t-elle un défaut de structure ou de fermeture pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes ? **NON** 

#### Risques environnementaux :

L'installation est-elle située dans une zone à enjeu environnemental ? **NON** (zone identifiée dans le SDAGE ou un SAGE démontrant une contamination par l'assainissement non collectif)

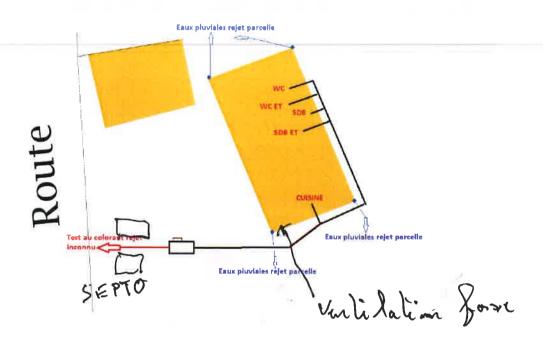
- Si oui, laquelle :



## RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTONNEMENT

ANC Exist \_2023
page 5 sur 6

# CROQUIS DE L'INSTALLATION



	Fosse toutes eaux + préfiltre		Regard	•	Regard d'eaux pluviales
	Fosse septique	LL	Lave Linge	•	Puits
	Fosse toutes eaux	EM	Eaux ménagères	8	Puisard
X	Fosse étanche	EV	Eaux vannes	TF	tranchées filtrantes
€;3	Micro station	EP	Eaux pluviales	PA	plateau absorbant
	Bac dégraisseur		Canalisation	FSVD	filtre à sable vertical drainé
P	Préfiltre séparé	: <del>=====</del> s	Drain	FSND	filtre à sable vertical non drainé
0	Ventilation primaire	$\rightarrow$	Rejet	π	tertre d'infiltration
Δ	Ventilation secondaire		Eaux pluviales	FZ	filtre à zéolithe



#### RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTONNEMENT

ANC Exist \_2023 page 6 sur 6

#### CLASSEMENT DE L'INSTALLATION

RESULTAT DE LA VISITE							
		0	Complet	Le dispositif possède tous les éléments requis pour fonctionner			
		1	A fiabiliser	Quelques éléments mineurs sont manquants ou à réparer			
DISPOSITIF		3	Sous-dimensionné	La capacité du dispositif ne correspond pas à la taille de l'habitation			
DISPOSITIF		3	Défaillant	Le dispositif présente des problèmes structurels ou d'accès			
	×	4	Partiel	Certains éléments majeurs du dispositif sont manquants ou inconnus			
		5	Inexistant	Le prétraitement et le traitement sont inconnus ou absents			
		0	Satisfaisant	Dispositif fonctionnant correctement			
FONCTIONNEMENT	×	1	Avec défauts	Dispositif nécessitant un entretien ou des améliorations mineures			
		3	Dysfonctionnements	Dispositif présentant des dysfonctionnements majeurs			
	×	0	Sans objet	Les eaux sont infitrées sur la parcelle			
REJET		0	Acceptable	Les eaux rejetées sont sans effet sur l'exutoire			
SUPERFICIEL		2	Suspect	Couleur ou odeur suspectes			
		4	Non conforme	Rejet chargé avec possibilités de nuisances			
	×	0	Nuls	Dispositif rejetant dans un milieu sans risque identifié			
RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX		2	Présents	Risque de contact avec des eaux usées			
CHANCHIEREMIAOX		4	Elevés	Rejet dans un milieu à enjeux sanitaires ou environnementaux			
			Installation acceptable : complète et fonctionnant correctement (indice 0)				
CONCLUSION			Installation nécessitant des recommandations de travaux (indice 1 à 3)				
			Installation non acceptable (indice > 3)				

#### L'installation d'assainissement non collectif a été classée :

## **NON-ACCEPTABLE**

## Remarques:

- Type de problème(s) sur la conception de l'installation :
- Manque les ventilations de la fosse.
- Pas de système de traitement des eaux usées.
- Type de problème(s) sur l'entretien de l'installation :
- Proposition d'amélioration du système / Suggestion d'intervention :
- Prévoir la mise en place des ventilations de la fosse avec un extracteur aux dessus des locaux.
- Prévoir la mise en place d'un système complet de traitement des eaux usées de l'habitation
- Se rapprocher du SPANC de la communauté de communes du pays de NAY.
- Attention: Dans le cadre d'une vente ou d'une succession, si l'avis sur le dispositif d'assainissement est non conforme, la réhabilitation devra alors intervenir dans les 12 mois suivant la date d'acquisition du bien par le nouveau propriétaire (Art L271-4 et L271-5 du Code de la Construction et de l'Habitat).

Remarque : En l'absence de documents (factures de travaux, plans, documents d'urbanisme,...) permettant de vérifier la partie non accessible de l'installation d'assainissement non collectif, le SPANC ne pourra être tenu responsable en cas d'omissions ou de déclarations inexactes de la part de la, du propriétaire ou de la personne avec qui la visite a été effectuée.

Notre technicien se tient à votre disposition pour vous apporter tous les conseils nécessaires.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### COMMUNE DE FERRIERES -DEPARTEMENT DES HAUTES -PYRENEES

## Nombre de conseillers :

En exercice ...........07 L'an deux mille vingt-trois, le 16 Mars,

Le Conseil Municipal de la commune de

**FERRIERES** 

<u>Présents</u>......07 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

En Mairie, sous la présidence de Katty BROGNOLI, Maire.

Votants... 07 Pour: 07 Contre 00

Abstention: 00

Date de convocation du Conseil Municipal: 10/03/2023

<u>Etaient présents</u>: BROGNOLI Katty - SIMON Laurent— AYCAGUER Roger — FRECHOU Michel —GENTILLET François- WIRY William — CROUZET Lucien —

Absents:

Avaient donné pouvoir :

Monsieur FRECHOU Michel a été élu secrétaire de séance

Objet: Vente à l'amiable d'un bien immobilier communal.

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES 3 0 MARS 2023 ARRIVEE

Vu les articles L 2121-29 du CGCT;

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune, que tout cession d'immeubles ou de droit réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ;

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ses conditions il y a lieu de procéder à son aliénation;

Considérant que l'immeuble sis 139 Route du Col du Soulor 65560 FERRIERES appartient au domaine privé Communal ;

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électriques, diagnostic énergétique) en date du 19 Janvier 2023 ;

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la Commune de FERRIERES évalués par les agents immobiliers ;

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation de cette habitation :

Considérant le cahier des charges ainsi établi,

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide l'aliénation de l'immeuble sis 139 Route du Col du Soulor;
- DIT que les clauses du cahier des charges sont satisfaisantes, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;
- APPROUVE le cahier des charges et notamment le prix qu'il y prévoit ;
- AUTORISE Madame le Maire BROGNOLI Katty, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



